

## MODALITÉS D'ACCÈS AUX SERVICES

### 1) Votre enfant est connu de nos services

[Déjà scolarisé dans un de nos établissements scolaires en 2022/2023] **(avant le 15 juillet 2023)** :

#### > Si vous avez déjà accès au Portail Famille :

Connectez-vous et vérifiez les informations sur votre dossier, apportez des informations complémentaires ou des modifications si nécessaire. N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives obligatoires.

#### > Si vous n'avez pas accès au Portail Famille :

Effectuez une demande de dossier par mail : [scolaire@bellevigneenlayon.fr](mailto:scolaire@bellevigneenlayon.fr)

### 2) Votre enfant n'est pas connu de nos services

[C'est sa 1<sup>ère</sup> rentrée scolaire sur la commune] :

Adressez un mail à [scolaire@bellevigneenlayon.fr](mailto:scolaire@bellevigneenlayon.fr), un dossier d'inscription vous sera envoyé.

Ce dossier sera à déposer en mairie, complété avec les pièces justificatives, **avant le 15 juillet 2023**, nous vous ferons ensuite parvenir vos accès pour le Portail Famille afin de finaliser votre inscription.



Par mesure de sécurité et notamment en cas de force majeure, tous les parents devront inscrire leurs enfants à l'accueil périscolaire et au restaurant scolaire rattaché à son école même s'il n'est pas prévu que les enfants fréquentent ces services.

## COORDONNÉES DES SERVICES

### Périscolaire de Thouarcé

[Écoles Saint-Pierre et Jules-Spal]  
06 56 88 09 58  
[periscolaire.thouarce@bellevigneenlayon.fr](mailto:periscolaire.thouarce@bellevigneenlayon.fr)  
**Lieu** : école Jules Spal  
**Horaires** :  
7h15 > 9h et 16h30 > 18h30

### Restauration de Thouarcé

[Écoles Saint-Pierre et Jules Spal]  
02 41 68 17 58  
[restauration.thouarce@bellevigneenlayon.fr](mailto:restauration.thouarce@bellevigneenlayon.fr)  
**Lieu** : cantine les Melleresses

### Périscolaire de Rablay-sur-Layon

07 84 84 48 22  
[periscolaire.rablay@bellevigneenlayon.fr](mailto:periscolaire.rablay@bellevigneenlayon.fr)  
**Lieu** : école les sablonnettes  
**Horaires** :  
7h15 > 9h et 16h30 > 18h30

### Périscolaire de Faye-d'Anjou

[Écoles St-Vincent et la Clef des chants]  
06 41 97 74 96  
[periscolaire.faye@bellevigneenlayon.fr](mailto:periscolaire.faye@bellevigneenlayon.fr)  
**Lieu** : site périscolaire, rue des Coteaux-du-Layon  
**Horaires** :  
7h > 9h et 16h30 > 18h45



### Mairie de Bellevigne-en-Layon

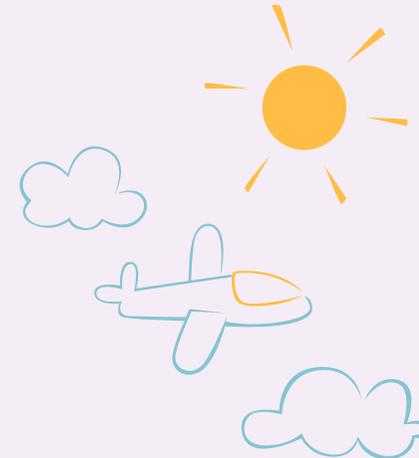
4 pl. de la Mairie  
Thouarcé  
49380 Bellevigne-en-Layon  
02 41 54 15 15 - [mairie@bellevigneenlayon.fr](mailto:mairie@bellevigneenlayon.fr)

### RESPONSABLE ÉDUCATION ET VIE SOCIALE :

Aurore Bodin-Beaulieu  
07 82 97 46 21 - 02 44 10 50 96  
[scolaire@bellevigneenlayon.fr](mailto:scolaire@bellevigneenlayon.fr)



Bellevigne-en-Layon



## GUIDE PRATIQUE

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE et RESTAURATION SCOLAIRE

Commune de Bellevigne-en-Layon



Toutes les informations sur le service scolaire sur :  
[www.bellevigneenlayon.fr](http://www.bellevigneenlayon.fr)

## FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE LES MELLERESSES

COMMUNE DE THOUARCÉ

Les réservations doivent être réalisées par le biais du Portail Famille **au minimum 48 h à l'avance** (disponible dès le 15 août 2023).

Deux modes de réservation possibles :

- 1) La réservation annuelle qui offre la possibilité de réserver les repas de l'enfant pour l'année entière,
- 2) La réservation ponctuelle qui permet de réserver les repas de l'enfant par mois ou par période.

Toute modification liée à la réservation ou à l'annulation des repas doit impérativement être signalée via le Portail Famille (en prenant en compte le délai de 48h) ou en cas de demande hors délai auprès du restaurant scolaire (voir contact au verso).

Un agent procédera chaque jour au pointage des enfants, permettant d'établir ensuite la facturation en fonction des consommations réelles et des absences, justifiées ou non.

La restauration sur les sites de Rablay-sur-Layon et Faye-d'Anjou est en gestion associative. L'association « Avenir » vous fera parvenir son propre dossier d'inscription ainsi que son règlement intérieur.

## FONCTIONNEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Communes de Faye-d'Anjou, Rablay-sur-Layon et Thouarcé

### Modalités de réservation

Les réservations doivent être effectuées sur le Portail Famille **au minimum 24 h à l'avance** (disponible dès le 15 août 2023) afin de signaler la présence de l'enfant.

> En cas d'imprévu exigeant une inscription ou annulation hors délai sur le Portail Famille, vous devez impérativement prévenir le site de l'accueil périscolaire (voir contact au verso).

Un agent procédera chaque jour à un pointage des enfants permettant d'établir ensuite la facturation en fonction des consommations réelles et des absences justifiées ou non.

### Petit déjeuner et goûter

- La Commune de Bellevigne en Layon autorise les parents à amener le petit déjeuner de leurs enfants pour une consommation à l'accueil périscolaire.
- Lors du temps périscolaire du soir, le goûter est fourni par la commune (prestation payante).

### Absence, retard, cas de force majeure

- Il est impératif de prévenir rapidement les référents lorsque l'enfant inscrit sera absent.
- En cas d'absence/présence non signalée aux référents, une pénalité forfaitaire de la durée totale du service de garde sera facturée.
- En cas de force majeure vous empêchant de venir récupérer votre enfant à la sortie de l'école, vous devez impérativement prévenir le site de l'accueil périscolaire en laissant un message sur le numéro de téléphone de l'accueil.
- Par ailleurs, tout enfant non récupéré à la sortie de l'école par le(s) représentant(s) légal(-aux) sera déposé à l'accueil périscolaire. Le service d'accueil périscolaire sera alors facturé dès le premier quart d'heure

## TARIFS ET FACTURATION

### TARIFS PÉRISCOLAIRES

Les tarifs des accueils périscolaires sont en fonction du quotient familial (QF) CAF ou MSA. La facturation se fait dès le 1<sup>er</sup> quart d'heure de prise en charge au sein du service périscolaire. Tout quart d'heure entamé est dû. Pour les familles ne souhaitant pas transmettre leurs ressources ou leur QF, le tarif maximum sera appliqué.

Accueil périscolaire	Coût horaire	Coût au quart d'heure
QF < 600 €	2 €	0,50 €
QF de 600 € à 900 €	2,12 €	0,53 €
QF de 900 € à 1200 €	2,24 €	0,56 €
QF > 1200 €	2,36 €	0,59 €
Goûter	Tarif unique à 0,50 €	

### TARIFS RESTAURATION

Année 2023-2024	Coût du repas pour le restaurant scolaire
Réservation annuelle	Non connu (base 2022/2023 : 3,90 €)
Réservation ponctuelle	Non connu (base 2022/2023 : 4,20 €)

### ATTENTION

Tout repas pris sans réservation préalable sera facturé avec une majoration de 0.50 €.